

Compte-rendu du Groupe de travail Reporting RSE
3^e séance du cycle « Reporting RSE : Changeons d'ère »
jeudi 20 septembre 2018

Sous la Présidence de : Daniel BAUMGARTEN (SÉCHÉ ENVIRONNEMENT)

[Ordre du jour](#)

[Liste des participants](#)

[Support de présentation ORÉE et celui de Deloitte](#)

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

A l'été 2017, la France a transposé la directive européenne sur le reporting extra-financier à travers une ordonnance (n° 2017-1180 du 19 juillet 2017) et un décret d'application (n° 2017-1265 du 9 août 2017). Ces derniers introduisent donc la nouvelle « déclaration de performance extra-financière » (DPEF) qui vient remplacer le rapport de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). L'idée est d'intégrer cette démarche à la stratégie globale de l'entreprise, en y associant à la fois l'ensemble de la hiérarchie et les parties prenantes externes.

Face à cette évolution, les entreprises se posent de nombreuses questions. Le but de ces réunions est de travailler sur les points de fond que les adhérents ont voulu développer et prendre un temps de réflexion dans le cadre de ce groupe de travail.

- 05/04/18 : Quelles problématiques ?
- 8/06/18 : Qu'est-ce que le risque ?
- **20/09/18 : Quels formats adopter ? lien à faire avec la notion de traitement des données et l'optimisation à réaliser pour permettre des connexions entre les différents documents où sont demandées ces données**
- 13/11/18 : Quelles perspectives pour quels objectifs ? lien à faire avec les big data et comment connecter la DPEF aux données extérieures qui impactent l'entreprise
- 2019 : Les KPI à la confluence des objectifs et des risques

2. VISION DE L'INDUSTRIEL

Daniel BAUMGARTEN, Directeur Développement Durable Séché Environnement
Président du GT Reporting RSE

Plusieurs interrogations se dessinent par rapport au format de la DPEF :

- **Format** : comprend le fond et la forme. Il y a un compromis à faire car les attentes peuvent être contradictoires. Tout est à inventer, au cas par cas ;
- **Lectorat** : à qui s'adresse la DPEF ? Il y a deux catégories d'acteurs qui n'ont pas les mêmes attentes : experts (précisions, technicité) et grand public (synthétique, vivant, facile à assimiler) ; les infographies sont des outils pouvant concilier les deux car ils sont à la fois pédagogiques et peuvent amener des informations plus détaillées et chiffrées en 2^e niveau de lecture ;

- **Confidentialité** : souci de transparence mais confidentialité des affaires, ce qui implique l'intervention de plus en plus prégnante des services juridiques ;
- **Cohérence** : entre les différentes réglementations auxquelles sont soumises les entreprises (DPEF, Sapin II... qui partagent des thématiques proches mais qui comportent également des nuances pouvant être difficilement compréhensibles pour le lecteur) mais également au sein du document lui-même : la philosophie de la transposition de la Directive européenne et celle du volet franco-français avec les 42 items, parfois loin du cœur de métier de l'entreprise, sont complètement différentes. Il en est de même avec les réponses qui doivent être apportées aux agences de notation extra-financière. Comment les concilier ?
- **Diffusion** : Comment faire par rapport aux différents lectorats ? En version web (peu de visites sur les pages) ou papier (aspect pratique) ? Document unique ou en poupées russes ? Comment rester concis ? Lien avec le rapport intégré ? Chez Séché, ce qui fonctionne bien est la présentation aux équipes grâce à une vingtaine de réunions par an sur site (cela permet de toucher 15% des effectifs par an). Une version espagnole et anglaise est également proposée aux filiales.
- **Expression des exigences** : l'AMF reste muette pour le moment. Les entreprises font donc au mieux en attendant que l'Autorité réagisse et donne ses lignes directrices.

Discussions :

- Il est important de clarifier ce qui figure ou non dans la DPEF en termes de risques car l'OTI ne sera pas forcément missionné sur tous les risques extra-financiers mais uniquement sur les 4 catégories : social/sociétal, environnement, droits de l'Homme et corruption.

3. PARTAGE D'EXPERIENCE

Julien RIVALS, Associé, Deloitte Développement Durable

La DPEF est une bonne nouvelle pour les parties prenantes car elle encourage de traiter des sujets les plus matériels (vs noyer sous les informations le lectorat) dans une logique de progrès continu et de transparence (et donc accepter que tout ne soit pas parfait, communiquer les dilemmes).

Mais il y a un défi lié aux injonctions contradictoires : simplicité/matérialité/pertinence des textes (esprit de la DPEF et du reporting intégré) et exhaustivité/précisions (questionnaires de plus en plus détaillés des agences de notation et ONG). Par ailleurs, les attentes réelles des parties prenantes principales sont souvent d'ailleurs assez mal connues.

Au-delà de l'obligation de reporting, la DPEF est une opportunité de disposer d'un vrai outil de communication interne et externe avec les parties prenantes, et d'aborder les défis auxquels doit répondre l'entreprise, sa raison d'être, son ambition, ouvrir les débats par rapport au cœur de métier... Avec sa nouvelle structuration (modèle d'affaires, principaux risques...), le reporting RSE peut devenir un outil du changement.

Modèle d'affaire :

- L'esprit de la DPEF est que ce modèle d'affaire doit permettre d'introduire les risques listés par la suite et de bien expliquer le contexte de l'entreprise.

- De nombreux éléments sont déjà présents dans le rapport de gestion (qui lui-même est intégré dans le document de référence si l'entreprise est cotée), il est donc possible de faire des renvois vers les autres parties du rapport de gestion (pas vers d'autres documents sur ce point pour que la DPEF soit recevable).
- Il n'est pas obligatoire de faire de schéma ou de couvrir toutes les composantes fréquentes dans les rapports intégrés : ce sont de bonnes pratiques. Il en est de même pour la création de valeur qui est toutefois un exercice intéressant (surtout lorsque son évolution dans le temps est présentée) car il replace la RSE au niveau stratégique.

Risques :

- Il peut y avoir une différence entre les « facteurs de risques » qui sont présentés dans une autre partie du rapport de gestion et sont plus larges et les « principaux risques » RSE (le mot « principaux » est à définir par l'entreprise en expliquant comment elle l'a déterminé) pour les parties prenantes et l'entreprise elle-même. Cet exercice n'est d'ailleurs pas obligatoirement fait avec les parties prenantes (c'est encore une fois une bonne pratique) mais doit refléter de la perception par l'entreprise de leurs préoccupations.
- Le processus de sélection des risques engage encore davantage la responsabilité des dirigeants (surtout si le risque n'a pas été pris en compte s'il est avéré) par rapport au dispositif précédent. En effet, il ne s'agit plus pour eux de s'assurer que tous les thèmes sont couverts mais que les risques principaux identifiés par l'entreprise sont bien présentés.
- Ces aspects permettent de faire réfléchir et d'impliquer plus largement la Direction de l'entreprise. Pour rappel, le rapport de gestion est celui du conseil d'administration et engage donc sa responsabilité.
- L'OTI ne doit pas juger de la pertinence des risques mais dans sa démarche de revue critique, il va s'assurer de la cohérence (notamment entre les facteurs de risques, la matérialité et les risques extra-financiers) et de la vraisemblance des risques présentés au regard de sa connaissance de l'entreprise.
- De nombreuses entreprises ont déjà réalisé une matrice de matérialité avant le premier exercice de cette DPEF, celle-ci peut permettre d'aider l'entreprise à lister ses principaux risques.
- Même si les textes ne le précisent pas, rien empêche également de parler des opportunités.
- Il est également important d'être cohérent dans les réponses entre DPEF et devoir de vigilance et de viser une simplification, voire fusion lorsque cela est possible.

Indicateurs :

- Ceux-ci doivent venir prouver les résultats de l'entreprise en utilisant, notamment des KPI, mais pas uniquement. Cependant, les indicateurs de moyens (suivi des politiques et des actions engagées) ne répondent pas tout à fait à ce que demande la DPEF qui précise de présenter les résultats.
- Les résultats portent sur les politiques identifiées pour gérer les risques et une politique peut gérer plusieurs risques.
- Il peut être nécessaire de revoir l'équilibre des parties : si les risques peu importants sont fortement développés par des engagements et des politiques, cela ne sera pas forcément cohérent.

Discussions :

- Le premier facteur de risques est lié au modèle d'affaire s'il n'est pas pérenne.
- La publicité entre la DPEF et le reste du rapport de gestion (souvent uniquement remise aux actionnaires pour les entreprises non cotées mais publiée dans le document de référence pour les entreprises cotées) est différente. Les entreprises devront donc rendre public leur rapport de gestion ou en extraire une DPEF distincte pour répondre à l'obligation de la mettre en ligne pendant 5 ans.
- Il y a également un flou sur les attentes de l'AMF concernant les filiales de gros groupes cotées qui sont elles-mêmes cotées. Elles sont désormais exonérées par la DPEF (consolidation au sein de la société mère) mais vont-elles pour autant ne plus réaliser l'exercice ? En effet, il subsiste des demandes des investisseurs. De même, en ce qui concerne les entreprises cotées désormais exonérées de DPEF car en dessous des seuils.
- Deloitte sortira prochainement un guide sur le reporting intégré. Celui-ci présente le fait que 36 entreprises ont réalisé un rapport intégré en France en 2018, soit 40% de plus de l'année dernière. Nous pensons que cette pratique va s'accélérer, encouragée par la DPEF qui est un premier (grand) pas vers le reporting intégré.
- L'OTI ne peut pas exiger plus que ce qu'il y a dans les textes réglementaires. Les lignes directrices de la Commission européenne ne sont que des recommandations qui peuvent être utilisées comme commentaires d'améliorations mais pas comme une non-conformité.
- L'agence de notation sur le climat CDP, qui a été élargie à la biodiversité et à l'eau, ainsi que le cadre de reporting TCFD sur les enjeux climatiques, encouragent les entreprises à reporter sur le climat de manière très détaillée. La CDP a d'ailleurs réalisé un partenariat avec Euronext pour constituer un CAC40 environnement.

Eleona BELZON, Coordinatrice Environnement Groupe Pierre Fabre

- Pierre Fabre a réalisé son premier rapport extra-financier en 2014. Il se base sur la politique RSE structurée en 5 axes.
- Cette année, Pierre Fabre a publié une déclaration de performance extra-financière en retravaillant et en affichant les indicateurs (ce qui n'est pas le cas des autres acteurs du secteur). Ils n'avaient pas été publiés jusque-là par peur de la robustesse de la donnée. Les KPI sont intéressants pour challenger le business.
- L'entreprise a réalisé une analyse de matérialité avec Greenflex en 2015 qui présente, sous forme de liste, des enjeux en lien avec le secteur d'activité. La moitié de ces enjeux sont liés aux consommateurs. Ces enjeux sont ensuite inclus dans les 5 axes de la démarche RSE avec des politiques, des engagements spécifiques suivis par des indicateurs de performance et de suivi.
- L'année prochaine, ces enjeux seront retravaillés pour faire apparaître davantage les risques associés. Il a été choisi de ne pas repartir directement de la cartographie des risques corporates car elle ne comprend que les risques jusqu'à 3 ans (le changement climatique n'est ainsi pas inclus).

4. VISION D'EXPERT

Positionnement de MiddleNext : [Support de présentation ORÉE](#)

5. ACTUALITÉS

Voir [Support de présentation ORÉE](#)

6. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le **13 novembre 2018 de 9h30 à 12h30, chez Séché Environnement** (salle Bretagne)